



No de résolution
ou annotation

21-04-3830

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le
14 avril 2021, à 19h00, par visioconférence.

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la
Lièvre siège en séance ordinaire ce mercredi 14 avril 2021, par
visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence les représentants suivants :

M. Yves Prud'homme, Président	Mun. Lac-des-Écorces
M. Jean Gascon, Vice-Président	Mun. Lac-Saint-Paul
M. Raymond Brazeau	Mun. Lac-du-Cerf
M. Ghislain Collin	Mun. Notre-Dame-de-Pontmain
M. Denis Ethier	Ville de Mont-Laurier
Mme Mélanie Grenier	Mun. Kiamika
Mme Mélanie Lampron	Mun. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Éric Lévesque	Mun. Mont-Saint-Michel
M. Gilbert Pilote	Mun. Ferme-Neuve
M. Stéphane Roy	Mun. Notre-Dame-du-Laus
M. Hervé Taillon	Mun. Chute-Saint-Philippe

Était absent à cette visioconférence le représentant suivant :

M. André Charrette Mun. Sainte-Anne-du-Lac

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant
quorum, sous la présidence de M. Yves Prud'homme, Président.

Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Jimmy Brisebois,
Directeur général, Mme Carole Boudrias, Directrice générale adjointe et
Mme Mariève Garceau, Agente de communication qui agit à titre de
secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré
l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois
pour une période initiale de dix jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 525-2021 du 7 avril 2021, qui
prolonge cette état d'urgence soit jusqu'au 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services
sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui
autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à
une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de
la population, des membres du conseil et des officiers
municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos
et que les membres du conseil et les officiers municipaux
soient autorisés à y être présents et à prendre part,
délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé
par M. Jean Gascon et résolu à l'unanimité que la présente séance du
conseil d'administration sera tenue à huis clos et que les membres du
conseil d'administration et les officiers municipaux puissent y participer
par visioconférence.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale
des déchets de la Lièvre**

21-04-3830

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 avril 2021 en ajoutant au point 10 Varia :

- 10.1 Appui – municipalité de Notre-Dame-du-Laus
- 10.2 Tricentris

ADOPTÉE à l'unanimité

21-04-3831

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 AVRIL 2021

Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 8 avril 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-04-3832

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2021

Il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé par M. Gilbert Pilote et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 mars 2021 et ce, tel que déposé

ADOPTÉE à l'unanimité

21-04-3833

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEUR AU 31 MARS 2021

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Jean Gascon et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, au montant de 509 217.79 \$, en date du 31 mars 2021 et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-04-3834

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 31 MARS 2021

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, au montant de 557 964.98 \$, en date du 31 mars 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Formules Municipales - no 5614-P-2



No de résolution
ou annotation

21-04-3835

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

• Lettre du Ministère de l'Agriculture

Lettre concernant la réalisation d'un plan d'intervention pour l'enfouissement massif de carcasses animales advenant l'apparition de la peste porcine africaine sur le territoire québécois.

PLAN D'INTERVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT MASSIF DE CARCASSES ANIMALES

ATTENDU la lettre du Ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation concernant la réalisation d'un plan d'intervention pour l'enfouissement massif de carcasses animales advenant l'apparition de la peste porcine africaine sur le territoire québécois, en date du 9 avril 2021;

ATTENDU que le volume actuel moyen dans les cellules d'enfouissement est de 17 500 m³ / an;

ATTENDU que le volume d'enfouissement disponible, au 31 décembre 2020 est de 70 610 m³, la Régie n'a pas la capacité d'enfouissement nécessaire pour recevoir lesdites carcasses;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est présentement en processus d'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique;

ATTENDU que la Régie ne peut prévoir les futurs impacts, pour les opérations de d'enfouissement, de traitement des eaux et de tous les aspects pouvant découler desdites activités d'enfouissement reliées à l'enfouissement de carcasse provenant d'une possible apparition de peste porcine africaine au Québec;

ATTENDU qu'il n'y a aucune exploitation porcine sur le territoire de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité de refuser de recevoir lesdites carcasses animales et ce, en cas d'une possible apparition de la peste porcine africaine au Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

• Communiqué de presse du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Adoption du projet de loi 65 concernant la modernisation du système de collecte sélective et de consigne.

L'objectif est toujours le même, soit de disposer de règlement édictés avant la fin de l'année 2021 afin d'amorcer le plus rapidement possible la transition vers ces systèmes modernisés. À cet effet, rappelons que l'entrée en vigueur de la consigne élargie est prévue en décembre 2022. Dans le cas de la collecte sélective, une entrée en vigueur graduelle est prévue jusqu'au 31 décembre 2024.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 5614-PS

21-04-3836

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

- **Communiqué de presse de Recyc-Québec concernant l'organisme reconnu pour la récupération d'appareils ménager**

Il s'agit d'un regroupement des principaux détaillants, distributeurs et manufacturiers qui désirent s'assurer du recyclage responsable des appareils ménagers au Québec et la réduction des rejets des halocarbures qui sont de puissants gaz à effet de serre. GoRecycle Canada est l'organisme reconnu dans ce projet.

GoRecycle Canada communiquera avec la Régie d'ici deux mois afin d'établir un partenariat pour la récupération des appareils ménager.

- **Communiqué de presse de Recyc-Québec concernant un nouveau programme pour l'optimisation du réseau d'écocentres québécois.**

Une enveloppe budgétaire de 14,32 M\$ est disponible pour optimiser ledit réseau des écocentres.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8 avril 2021

Rencontre avec Services sanitaires JLR Cloutier

12 avril 2021

Rencontre avec la municipalité de Notre-Dame-du-Laus

RAPPORT DES ACTIVITÉS SUR LE SITE

- Construction de la station de lavage pour l'aire de réception des boues de fosses septiques.
- Vérification visuelle du bassin de réception des boues de fosses septiques.
- Début des activités d'ensemencement du traitement bio enzymatique en granule, BIO-STAR MD+, qui est spécialement conçu pour sombrer et dégrader les boues organiques provenant autant des procédés municipaux, industriels que des milieux naturels.

ENGAGEMENT – MADAME ANNIE-PIERRE FORGET

ATTENDU les besoins de la Régie, au poste de pesée, pour la période estivale 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 9 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Lampron, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que la Régie engage Mme Annie-Pier Forget, au poste de préposée à la balance, pour une période d'environ 20 semaines, selon le salaire et les conditions en vigueur et ce, à partir du 26 avril 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

21-04-3837

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SEPTEMBRE 2021

ATTENDU que la séance du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit avoir lieu le 8 septembre 2021;

ATTENDU que la Régie ira en appel d'offres pour les honoraires professionnels pour la construction de la cellule d'enfouissement technique #9, en 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la Régie reporte sa séance du conseil d'administration qui était prévu le 8 septembre 2021 au 15 septembre 2021 pour respecter les délais nécessaires au processus d'appel d'offres pour les honoraires professionnels et ce, pour la construction de la cellule d'enfouissement technique #9, en 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-04-3838

SOLDES RÉSIDUAIRES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU les différents règlements d'emprunts effectués par la Régie;

ATTENDU que certains des règlements d'emprunts fermés ont des soldes résiduares qui vont comme suit :

Numéro	Nom du règlement	Solde du règlement
50	Règlement décrétant les coûts de construction du système de déshydratation des boues de fosses septiques et de la plateforme de compostage	187 588 \$
56	Règlement décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement #6 et le recouvrement final des cellules #2 et #3	232 \$
59	Règlement décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement #7 et le recouvrement final des cellules #2 et #3	99 \$
60	Règlement décrétant l'acquisition d'un compacteur à déchets et d'un chargeur sur roues	89 \$
65	Règlement décrétant l'acquisition d'une excavatrice neuve	130 000 \$

ATTENDU que la Régie veut annuler lesdits soldes résiduares mentionnés ci-haut;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que la Régie annule les soldes résiduares aux règlements d'emprunt fermés nommés ci-haut.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale
des déchets de la Lièvre**

21-04-3839

SOUSSION – CONCASSAGE DU BÉTON

ATTENDU que la Régie a environ 1 000 tonnes métriques de béton à son aire de stockage;

ATTENDU les besoins de la Régie pour le concassage dudit béton;

ATTENDU la soumission, pour le concassage du béton, qui va comme suit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix à la tonne métrique (plus taxes)</u>
Groupe Lachaine Environnement	14 \$ / tm

ATTENDU que la Régie veut utiliser et installer le béton concassé dans les fossés de l'aire de tri et de stockage (écocentre);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité que la Régie accorde la soumission à Groupe Lachaine Environnement, au coût de 14 \$ / tonne métrique pour le concassage d'environ 1 000 tonnes métriques de béton.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-04-3840

SOUSSION – ÉTUDE D'IMPACT

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Rang et pointage</u>
Englobe	1 ^{er} rang – 6.33 points
WSP Canada Inc.	2 ^e rang – 3.78 points
FNX-GBI	Non conforme

ATTENDU que la Régie la Régie doit effectuer une étude d'impact et ce, dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique;

ATTENDU l'offre de service professionnel du 15 février 2021;

ATTENDU l'analyse des soumissions en date du 7 avril 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 7 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Grenier, appuyé par M. Jean Gascon et résolu à l'unanimité que la Régie accepte la soumission d'Englobe, d'avril 2021, au montant de 207 820 \$ (plus taxes) pour la production d'une étude d'impact et ce, selon le devis d'appel d'offres de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en date du 15 février 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

21-04-3841

DÉPÔT – RAPPORT DES COÛTS DE POSTFERMETURE

ATTENDU le dépôt du rapport des coûts de postfermeture préparé par WSP Canada Inc, en date de mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la Régie dépose le rapport des coûts de postfermeture préparé par WSP Canada Inc., en date de mars 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-04-3842

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2020

ATTENDU l'obligation de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre de produire un rapport annuel d'exploitation;

ATTENDU le rapport annuel d'exploitation 2020 préparé par WSP Canada Inc, en date de mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Ghislain Collin, appuyé par M. Jean Gascon et résolu à l'unanimité que la Régie dépose le rapport annuel d'exploitation 2020 préparé et ce, tel que préparé par WSP Canada Inc, en date de mars 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-04-3843

SOUSSION - ÉVALUATION POUR LES ASSURANCES

ATTENDU les besoins de la Régie pour assurer ces biens et immobilisations;

ATTENDU que la Régie doit revoir sa couverture d'assurances de mettre à jour ladite assurance;

ATTENDU l'offre de service de GMA consultants – évaluateurs agréés, en date du 7 avril 2021, concernant la production d'un rapport d'évaluation destiné à établir l'estimation du coût de remplacement des bâtiments pour fins d'assurance et la production d'un rapport d'évaluation destiné à établir l'estimation du coût de remplacement des équipements pour fins d'assurance.

ATTENDU que pour la production desdits rapports, il en coûterait 12 400 \$ (plus taxes), selon l'offre de service de GMA consultants – évaluateurs agréés, en date du 7 avril 2021.

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 8 avril 2021;



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 5614-P-3

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Collin, appuyé par M. Jean Gascon et résolu à l'unanimité que la Régie accepte l'offre de service de GMA consultants – évaluateurs agréés pour la production d'un rapport d'évaluation destiné à établir l'estimation du coût de remplacement des bâtiments pour fins d'assurance et la production d'un rapport d'évaluation destiné à établir l'estimation du coût de remplacement des équipements pour fins d'assurance et ce, au montant de 12 400 \$ (plus taxes) et ce, selon l'offre de service du 7 avril 2022.

De plus, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), compagnie d'assurance de la Régie, accorde un rabais de 10 % sur la prime pour chacun des bâtiments évalués et ce, pour une période de sept ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

Chroniques environnementales

Poursuite des chroniques environnementales à CFLO FM

Mission recyclage – compostage

Poursuite des activités d'instauration et d'amélioration du recyclage et du compostage auprès des ICI

Plan de gestion des matières résiduelles

Poursuite de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles

Distribution du compost

Les analyses sur le compost seront effectuées demain, soit le 15 avril 2021. La Régie devrait avoir les résultats dans un délai de 3 à 4 semaines. Dès qu'elle reçoit les résultats d'analyses et que les résultats sont conformes aux normes gouvernementales, le compost sera redistribué aux municipalités membres de la Régie au prorata de ce qu'ils nous ont apportés dans les bacs bruns.

Sac de la St-Vincent-de-Paul

Présentation du sac réutilisable de la St-Vincent-de-Paul qui ont été produits pour éliminer l'utilisation des sacs de plastique opaques. La production des sacs réutilisables a été possible, entre autres, grâce à une commandite de 500 \$ de la Régie.

La Régie souligne avoir reçu des remerciements, de la part de M. Claude Ménard, Président de la Société St-Vincent-de-Paul, de Mont-Laurier, concernant ladite commandite.



No de résolution
ou annotation

21-04-3843

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

BACS NOIRS SUPPLÉMENTAIRES NON AUTORISÉS

Discussion au comité exécutif de la possibilité d'engager un employé pour procéder à l'inventaire des bacs noirs sur le territoire.

À la suite de la rencontre avec l'entrepreneur, le 12 avril dernier, celui-ci s'est engagé à procéder audit inventaire, d'ici la fin de l'automne 2021.

Procédure:

La Régie fera une campagne publicitaire pour annoncer qu'il y aura un inventaire des bacs noirs sur le territoire.

Advenant qu'il y ait des bacs noirs non autorisés de cibler, ils seront vidés une dernière fois et un autocollant sera apposé sur le bac. Une correspondance sera envoyée au citoyen lui mentionnant la raison du refus de ramasser les bacs noirs non autorisés et de lui rappeler que le recyclage et le compostage sont obligatoires.

Donc, il y aura discussion à la Régie, s'il y a lieu, d'engager un constable en environnement pour 2022 lors de la préparation du budget.

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

ATTENDU la volonté de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus d'implanter un écocentre dans sa municipalité;

ATTENDU que ce projet est conforme au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que ce projet favorise l'économie circulaire et la diminution des gaz à effet de serre;

ATTENDU que cet écocentre améliorerait les services offerts aux résidents de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité que la Régie appui la municipalité de Notre-Dame-du-Laus dans son projet d'implantation d'un écocentre pour les citoyens de cette municipalité et la Régie collaborera avec la municipalité pour l'implantation des services offerts.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Stéphane Roy, représentant de Notre-Dame-du-Laus

Félicitation de M. Stéphane Roy concernant la bonne collaboration des membres de la Direction de la Régie ainsi que M. Yves Prud'homme, Président, lors de la rencontre du 12 avril 2021 pour l'instauration d'un écocentre à Notre-Dame-du-Laus.

M. Jean Gascon, Vice-Président de la RIDL et représentant de Lac-Saint-Paul

Présentation des points principaux de l'Assemblée générale annuelle de Tricentris.

M. Hervé Taillon, représentant de Chute-Saint-Philippe

Demande quand il y aura du compost de prêt.

La Régie répond au courant du mois de mai 2021. Les Directeurs généraux seront avisés de ce fait.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est 19h45.

Yves Prud'homme
Président

Jimmy Brisebois
Directeur général